



Le groupe a entamé des discussions avec plusieurs producteurs. A défaut d'avoir « obtenu » le retour de la publicité en soirée, comme le souhaitait Delphine Ernotte, France Télévisions explore plusieurs pistes pour réduire ses coûts et améliorer ses revenus. La nouvelle patronne du groupe audiovisuel ne l'a jamais caché...



« Nous ne pouvons dépendre uniquement des décisions de notre actionnaire [les pouvoirs publics, NDLR] et devons trouver en nous les voies d'un retour à l'équilibre financier sans mettre à mal l'équilibre social », avait-elle écrit à ses salariés il y a quelques semaines. L'enjeu est de taille puisque la société s'attend à un déficit autour de 10 millions d'euros cette année, puis 50 millions d'euros en 2016.

Le groupe a donc engagé une réflexion sur les moyens de mieux organiser ses différentes filiales, dont France TV Distribution, qui assure la distribution des programmes, mais aussi la production, à travers MFP. Selon nos informations, le groupe a entamé des discussions avec

plusieurs producteurs et syndicats pour que la part dite « dépendante » de sa production — celle qui permet au groupe de produire en interne — soit élargie.

Un plafond aujourd'hui fixé à 5 % :

Cette part, plafonnée par la réglementation à 5 % de l'investissement en œuvres audiovisuelles « patrimoniales » (fiction, animation, documentaire, etc.), est très inférieure à celle des chaînes privées (au maximum autour de 25 % de leurs obligations pour les chaînes gratuites). France Télévisions voudrait ainsi réduire l'écart entre les deux. Une position qui avait déjà été défendue par le prédécesseur de Delphine Ernotte, Rémy Pflimlin, en février dernier.

Produire davantage en interne permet de bénéficier de « plus de droits sur une œuvre et donc de davantage de revenus, dit-on chez France Télévisions. La BBC fait 50 % de sa production en interne. Et, dans d'autres pays, des séries comme "Plus belle la vie" auraient été produites en interne. »

Négociations avec les producteurs :

France TV a du chemin à parcourir... et de la marge. MFP produira cette année seulement 3 % de la création patrimoniale du groupe, à travers différents programmes comme « Cet été-là » ou « Alex Hugo ». Cette filiale doit engranger un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros, dont 28 millions en production, à comparer à un coût de grille d'environ 2 milliards d'euros pour les antennes du groupe.

Si les négociations entre France Télévisions et les producteurs sont fructueuses, des discussions avec le ministère de la Culture pourraient être engagées, pour faire évoluer le dispositif réglementaire. Certains producteurs ne semblent pas fermer la porte, mais restent très vigilants sur ces questions.

Qualification par défaut :

« Des chaînes, notamment les privées, classent comme "dépendants" des programmes réalisés en fait par des producteurs indépendants. Simplement, ces programmes ne respectent pas toutes les règles d'indépendance, et sont donc qualifiés par défaut. Ce qui peut nuire aux droits des producteurs », explique un professionnel.

Parallèlement à ces discussions, France TV mais aussi les grandes chaînes vont bientôt s'asseoir autour de la table avec les producteurs. Une réunion à l'initiative des principaux représentants de professionnels de l'audiovisuel doit avoir lieu dans une dizaine de jours pour évoquer les relations entre diffuseurs et producteurs, et les questions de partage de droits, notamment de commercialisation

Source : Les echos.fr